

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 23 FÉVRIER 2026

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Vingt Trois Février Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 Février 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER - Adjoint

Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, M. Pascal DARDILLAC - Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Éric COUSIN	M. Michel GOURJAULT
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 16 Décembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-31

Vu le compte financier unique 2025 transmis par le comptable public et annexé au document

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU

La synthèse est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (réelles + ordre)	2 439 163,51
Recettes (réelles + ordre)	2 914 141,05
Un excédent de fonctionnement	474 977,54
Reprise du résultat antérieur	353 172,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	828 150,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (réelles + ordre)	755 914,31
Recettes (réelles + ordre)	1 231 897,04
Un excédent d'investissement	475 982,73
Reprise du résultat antérieur	586 762,78
Soit un déficit d'investissement cumulé	110 780,05

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Présentation générale du compte financier unique 2025

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 824 965,57	2 709 468,75	4 534 434,32
	Recettes réalisées	1 231 897,04	2 914 141,05	4 146 038,09
	Restes à réaliser	37 527,70	0	37 527,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 238 202,79	3 062 641,40	4 300 844,19
	Dépenses réalisées	755 914,31	2 439 163,41	3 195 077,72
	Restes à réaliser	75 345,04	0,00	75 345,04
Différences en titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	475 982,73	474 977,64	950 960,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	586 762,78	353 172,65	233 590,13
Résultats de clôture	Excédent/Déficit	110 780,05	828 150,29	717 370,24
Différence dans les restes à réaliser	Restes à réaliser	37 817,34	0	37 817,34
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	148 597,39	828 150,29	679 552,80

Après présentation des résultats de l'année 2025 Monsieur le Maire est sorti de la salle. Monsieur GOURJAULT a rappelé les principaux chiffres de l'exercice budgétaire et le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, ce compte financier unique 2025.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'après avoir approuvé le compte financier unique, il est proposé d'affecter les résultats de la gestion de l'exercice budgétaire 2025 dans le projet de budget 2026. L'affectation proposée est la suivante :

- En recettes de fonctionnement (002) : **679 552,80 €**
- En dépenses d'investissement (001) : **110 780,05 €**
- En recettes d'investissement (1068) : **148 597,39 €**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats présentés ci-dessus.

MARCHÉ PUBLIC

APPROBATION DE L'INSTALLATION DE LA GÉOTHERMIE À GIVRAY

Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'installation de la géothermie au domaine de Givray a été lancé depuis environ une année. La consultation des entreprises pour réaliser ces travaux fait apparaître les propositions suivantes :

Lot 1 Chauffage : Estimé à 167 000 € HT + option 28 500 € HT = soit 195 500 €

Les entreprises suivantes ont présenté les offres suivantes :

- Gourbeau (Chasseneuil) = 199 066 + 23 488 = 222 554 € HT
- SPIE (Migné-Auxances) = 185 000 + 36728 = 221 728 € HT
- Boutineau (Biard) = 221 679 + 24 351 = 246 030 € HT
- Deoust (Troyes) = 190 975 + 29755 = 220 130 € HT
- Saint-Eloi Fougère (Chasseneuil) = 158 922 + 28 229 = 187 151 € HT

Lot 2 Forage géothermique : Estimé à 73 900 € HT

Les entreprises suivantes ont présenté les offres suivantes :

- Géofoir (La Chevrollière 44118) = 60 641 € HT
- NGE Fondations (Saint-Priest 69800) = 60 975 € HT

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, les propositions des entreprises SPIE pour le lot 1 au prix de 185 000 Euros HT et NGE FONDATIONS pour le lot 2 au prix de 60 975 Euros HT soit le marché à 245 975 Euros HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché avec ces deux entreprises.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CHANGEMENT DE DESTINATION DES COUPES DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la forêt de Ligugé est gérée en collaboration avec les services de l'ONF. Ce dernier nous alerte sur la nécessité de trouver des solutions alternatives au manque d'affouagistes volontaires. Il préconise entre autres de modifier la destination de coupes. En effet, le stock de bois sur pied réservé aux affouagistes devient important et il convient donc de trouver un autre débouché auprès des professionnels du bois buche. Le martelage des bois est indispensable pour assurer une gestion durable de la forêt et participe activement à la sécurité. Il est donc proposé d'autoriser l'ONF à contacter un certain nombre de professionnels afin d'assurer une coupe de gestion et de sécurité.

Monsieur GOURJAULT informe que faute d'affouagistes, il est nécessaire de faire appel à des professionnels du bois. Le Conseil Municipal, avec 13 voix Pour et 1 Abstention, autorise à faire appel à des professionnels pour assurer la coupe de gestion de cette année.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention exceptionnelle de la part du club de marche des Passe-Partout qui réalise une formation aux premiers secours en ce début d'année. La demande porte sur une somme de 300 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention exceptionnelle de 300 Euros à l'association des Passe Partout.

CONVENTION AVEC LE CDG POUR UNE MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons signé en 2023 une convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86). D'une durée de trois ans, cette convention doit être renouvelée ou pas jusqu'au 31 décembre 2028. La convention proposée a pour finalité de définir les modalités, contours et conditions générales de mise en œuvre de la mission de médiation préalable obligatoire. Cette MPO est un processus structuré par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide du CDG 86 désigné comme médiateur en qualité de personne morale. L'adhésion à cette mission du CDG 86 n'entraîne pas de coût supplémentaire pour la collectivité car elle est comprise dans la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mission de médiation préalable (2026-2028).

CONVENTION AVEC LA SOREGIES POUR BÉNÉFICIER DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ENERGIE (CEE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention « Accompagnement Économies d'Energie Patrimoine Bâti » est arrivée à son terme et qu'il est essentiel de la renouveler. La nouvelle version s'appellera désormais Convention d'Accompagnement pour la transition énergie climat ».

En revanche l'objectif de celle-ci n'est pas modifié puisqu'il permet de faire bénéficier les collectivités d'une prime suite aux travaux d'économies d'énergie. Il s'agit des Certificats d'Économies d'Energie (CEE) qui varient selon les différents travaux ou acquisitions réalisés dans le but de faire des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la SOREGIES pour bénéficier des certificats d'économies d'énergie.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Sans objet

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents dossiers présentés lors de la dernière conférence des Maires de Grand Poitiers.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

24 Février 2026 à 9 h 30	Commission communale des Impôts Directs
27 Février 2026 à 20 h 00	Conférence à la Médiathèque « les microbes ont-ils bon gout ? »
28 Février 2026 à 20 h 30	Soirée théâtre du Comité de jumelage Ligugé/St benoit/Lorch à Givray
06 Mars 2026	Plantation des arbres avec PROM'HAIES
06 Mars 2026 à 20 h 30	Conférence à la Médiathèque « l'ADN la clé de nos origines »
07 Mars 2026 à 10 h 00	Portes ouvertes à Métamorphose
07 Mars 2026 à 15 h 00	Boum Carnaval à Givray par l'Association Vaincre le Nars 2 avec Sorenza
07 Mars 2026 à 15 h 30	Éveil musical à la Médiathèque
07 et 08 Mars 2026	Week-end de formation des futurs animateurs avec David MOULIN
09 Mars 2026 à partir de 15 h 00	Don du sang à Givray
14 Mars 2026 à 20 h 00	Bal du Hand Ball à Givray
15 Mars 2026 à partir de 8 h 00	1 ^{er} tour des élections municipales
18 Mars 2026 à 16 h 00	Atelier 3 – 6 ans « la chimie des couleurs » à la Médiathèque
21 Mars 2026 à 10 h 00	Conseil Municipal : Installation du nouveau Conseil Municipal (si élection au 1 ^{er} tour)
21 Mars 2026 à 20 h 00	Loto de l'APE à Givray
22 Mars 2026 à partir de 8 h 00	2 ^{ème} tour des élections municipales
22 Mars 2026 à 14 h 00	Concours de Puzzle par l'APE à Givray

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS



Ligugé le 24 Février 2026

Le Maire

Bernard MAIJE